

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 avril 2025 à 18h00

## Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

#### Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS		ANCIAUX Christèle BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-
4 5 6 7	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS	T T T T	BRAUER Michelle CAMUS Gilles CARDE Daniel FRUGIER Michel GIMENEZ André GUIGUE Thibaut MOUGNIOTTE Alain	SADOUX Pouvoir de Isabelle MOREAU JOUANNET Pouvoir de Marina FERRARI
10	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS	Т	PETIT GUILLAUME Sophie POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
12	AIX-LES-BAINS	Т	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
14 15 16 17 18 19	BOURDEAU BRISON SAINT INNOCENT CHINDRIEUX DRUMETTAZ-CLARAFOND DRUMETTAZ-CLARAFOND ENTRELACS ENTRELACS	T T T T T	DRIVET Jean-Marc MASSONNAT Marthe BARBIER Marie-Claire BEAUX-SPEYSER Danièle JACQUIER Nicolas BRAISSAND Jean-François GERBELOT Gaëlle	Pouvoir de Nathalie FONTAINE Pouvoir de Jean-Claude CROZE
21	ENTRELACS ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc GRANGE Yves	Pouvoir de Claire COCHET
23 24	GRESY-SUR-AIX GRESY-SUR-AIX LA BIOLLE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T T	MAITRE Florian PIGNIER Colette NOVELLI Julie MORIN Bruno	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
26	LE BOURGET DU LAC LE MONTCEL	Т	SIMONIAN Edouard APPELL Clarence	Pouvoir de Nicolas MERCAT
29 30 31 32 33 34	MOUXY ONTEX PUGNY CHATENOD RUFFIEUX SAINT OFFENGE SAINT OURS SAINT PIERRE DE CURTILLE SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T T T T T	PERSON Armelle CARRIER Christiane CROUZEVIALLE Bruno ROGNARD Olivier GELLOZ Bernard ALLARD Louis DILLENSCHNEIDER Gérard TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de José BONICI
36 37 38 39 40 41	TRESSERVE TRESSERVE TRESSERVE VIONS VIVIERS-DU-LAC VOGLANS VOGLANS	T T T T T	MOULIN Annie ROUSSEL Christian ARRAGAIN Manuel SCAPOLAN Martine BERNON Martine MERCIER Yves	Pouvoir de Robert AGUETTAZ

23 communes présentes

## Absents excusés :

Gwénaëlle LE GUELLEC CARROZ (Le Bourget-du-Lac)

## Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin HUGOT Amandine LAVAISSIERE LAURENT NAMBOTIN Magalie DROMARD Benjamin

Assistant de la Direction Directrice Générale Adjointe des Services Directeur Général des Services Chargée des Assemblées Responsable Service Mobilité L'assemblée s'est réunie sur convocation du 23 avril 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 23 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 12 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

#### Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



# DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025 Exécutoire le : **1 2 MAI 2025** 

Publiée / Notifiée le : 1 2 MAI 2025

Visée le : 0 6 MAI 2025

#### **FINANCES**

## Versement d'un fonds de concours par la Ville d'Aix-Les-Bains Travaux d'aménagement du gymnase de Marlioz

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Grand Lac est compétente au titre de ses statuts (article 5.2.3.) pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les quatre gymnases de Marlioz ont été déclarés d'intérêt communautaire et sont dédiés à un usage scolaire.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération a réalisé à la demande de la commune d'Aix-les-Bains des investissements pour permettre le bon accueil des activités des clubs locaux, et plus particulièrement le Club de Rink Hockey d'Aix-Les-Bains, qui sera amené à utiliser les gymnases de Marlioz.

La communauté d'agglomération a réalisé à ce titre des travaux d'aménagement des gymnases G1 et G3 pour la pratique du hockey sur patins à roulettes.

Le montant total des travaux était de 232 091,46 € HT (278 509,75 € TTC). Des subventions ont été encaissées à hauteur de 48 000 €, et le FCTVA perçu a été de 46 418,34 €.

Le coût net de revient de l'opération a donc été de 232 091,46 €.

Aussi, compte tenu de l'intérêt manifesté par la commune d'Aix-Les-Bains à permettre au Club de Rink Hockey d'Aix-Les-Bains d'utiliser ces installations sportives, il est proposé d'accepter le principe d'un versement par la commune d'un fonds de concours d'un montant de 73 390, 93 € (soit environ 31,62 % du coût net de revient pris en charge par Grand Lac).

Grand Lac émettra un titre de recettes à la commune d'Aix-les-Bains pour le montant des travaux réalisés et réglés par ses soins en tant que maître d'ouvrage.

Vu l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 68

- Présents : 43

- Présents et représentés : 55

- Votants : 55

- Pour: 55

- Abstentions : 0

- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 29 avril 2025
Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

THE W

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.10 : Versement d'un fonds de concours par la ville d'Aix-les-Bains - Travaux d'aménagement du gymnase de Marlioz

Date de transmission de l'acte :

06/05/2025

Date de réception de l'accusé de

06/05/2025

réception:

Numéro de l'acte :

D5435 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20250429-D5435-DE

Date de décision :

29/04/2025

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.8. Fonds de concours

7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres